

## Associations - Vos demandes de réservations de salles

[Demande de réservation ponctuelle de salle \(festive et/ou réunion\) :](#)

[Télécharger le formulaire](#) <sup>[1]</sup> (*enregistrer le document pour pouvoir saisir à l'intérieur*) et le transmettre au Pôle Animation de la Vie Locale minimum 1 mois avant la date de réservation. Ce formulaire est une pré-demande et ne confirme en aucun cas la disponibilité de la salle demandée.

[Créneaux réguliers :](#)

Des créneaux réguliers dans les salles et équipements peuvent être attribués aux associations Voreppines.

[Calendrier des fêtes :](#)

Chaque année, les associations peuvent formuler leurs demandes de salle pour l'année N+1 (de février à février) dans le cadre de leur manifestations importantes et exceptionnelles. *Nous ne pouvons vous garantir la disponibilité des salles, l'attribution de celles-ci donnant lieu à des arbitrages à chaque rentrée scolaire.*

[Télécharger le formulaire](#) <sup>[2]</sup>. A retourner au plus tard le 30 juin 2019.

Toutes ces demandes sont à formuler à [soutien-logistique@ville-voreppe.fr](mailto:soutien-logistique@ville-voreppe.fr) <sup>[3]</sup>

[Tweet](#) <sup>[4]</sup>



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

---

**Source URL:** <https://www.voreppe.fr/article/associations-vos-demandes-de-r%C3%A9servations-de-salles>

### Liens

[1] [https://www.voreppe.fr/sites/default/files/formulaire\\_resa\\_salle\\_rgpd\\_0.pdf](https://www.voreppe.fr/sites/default/files/formulaire_resa_salle_rgpd_0.pdf)

[2] [https://www.voreppe.fr/sites/default/files/formulaire\\_calendrier\\_2020.pdf](https://www.voreppe.fr/sites/default/files/formulaire_calendrier_2020.pdf)

[3] <mailto:soutien-logistique@ville-voreppe.fr>

[4] <http://twitter.com/share>